CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E76341** **VALABLE JUSQU'AU** **07/07/2027**

ÉDITÉ LE 30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Versailles 421740325

Siret : 421 740 325 00020

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 21066860010

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7368273104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7368273104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : PRO DECO

7 RUE EUGENE FREYSSINET
78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES

Téléphone : 01 39 65 77 51 **Fax :**

Portable : 0628021617

Responsabilité légale :
DE MATOS GOUVEIA PHILIPPE GÉRANT

Site Internet : http://www.prodecogouveia.com

E-mail : g.gouveia@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 679 989 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	8	08/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/04/2026 12:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.